

**Syntaxe et formation des mots:
un type d'emploi de noms verbaux en latin***

Claude Sandoz

Université de Neuchâtel et Lausanne

Dans la description linguistique, les données font généralement l'objet d'une attribution à un "plan" déterminé: phonique, morphologique, syntaxique, sémantique. Cette répartition traditionnelle correspond à des niveaux distincts d'analyse, et pour chaque niveau la nature des phénomènes requiert la mise au point de procédures particulières. Les systèmes phonique et morphologique, par exemple, n'appellent pas les mêmes méthodes d'investigation, car phonèmes et morphèmes s'organisent selon des principes différents. D'autre part, la phonologie et la morphologie s'appuient sur d'autres concepts, comme la notion de "trait distinctif" pour l'une, ou le facteur de "l'analogie" pour l'autre. Ces disciplines posent donc des problèmes spécifiques. Cependant, un fait global intéresse parfois deux ou plusieurs niveaux à la fois. Ainsi en va-t-il de l'alternance vocalique: l'apophonie *e/o*, par exemple, se réalise dans des unités phoniques, mais remplit en même temps des fonctions grammaticales (type $\lambda\epsilon\pi\omega:\lambda\acute{\epsilon}\lambda\omicron\upsilon\pi\alpha$ en grec). Le phénomène ressortit à ce qu'on appelle la "morphophonologie" ou "morphonologie".

La syntaxe et la formation des mots constituent, comme la phonologie et la morphologie, des champs bien définis. En syntaxe, la réflexion porte notamment sur l'ordre des constituants de la phrase, sur leurs relations réciproques - y compris les faits d'accord et de rection -, sur l'articulation des phrases ou encore sur le caractère grammatical ou agrammatical d'un énoncé. Dans le domaine de la formation des mots, l'objectif principal est la définition formelle et sémantique des types de composés et de dérivés. Si les règles de la syntaxe et les procédés de la formation des mots appartiennent à des ensembles différents, la combinai-

* Le sujet de cette étude a fait l'objet d'une conférence prononcée à l'Université de Tours, le 9 février 1990.

son des points de vue syntaxique et morphologique permet seule d'expliquer certains phénomènes dans leur totalité. Le cas se présente quand la suffixation produit un signe aux propriétés syntaxiques particulières. Dans un article brillant, Francine Mawet a mis en évidence des restrictions d'emploi significatives pour les dérivés homériques en $-\mu\alpha$.¹ La plupart, en effet, montrent une nette prédilection pour la construction prédicative (en particulier dans le rôle d'apposition). C'est l'exemple de $\theta\alpha\bar{\nu}\mu\alpha$ "sujet d'étonnement" dans un passage comme *Il.* 10, 439: $\tau\epsilon\acute{\upsilon}\chi\epsilon\alpha$ $\delta\epsilon$ $\chi\rho\acute{\upsilon}\sigma\epsilon\iota\alpha$ $\pi\epsilon\lambda\acute{\omega}\rho\iota\alpha$, $\theta\alpha\bar{\nu}\mu\alpha$ $\iota\delta\acute{\epsilon}\sigma\theta\alpha\iota$, $|\ \eta\lambda\upsilon\theta'$ $\epsilon\chi\omega\nu$ "il est venu avec des armes en or gigantesques, chose étonnante à voir". Il y a là une tendance caractéristique, étrangère aux formations concurrentes du suffixe $-\mu\alpha$. Cette modalité d'emploi enseigne un trait plus général: les représentants d'une classe dérivationnelle ne sont pas nécessairement aptes à l'exercice de n'importe quelle fonction syntaxique - sujet, prédicat, complément d'objet direct ou indirect, complément circonstanciel. La valeur de l'élément suffixal favorise plutôt l'attribution d'un rôle spécifique dans l'énoncé. La distribution des neutres en $-\mu\alpha$ dans le texte homérique en témoigne. Mais cette observation, valable pour une synchronie particulière, a-t-elle une portée historique, c'est-à-dire une signification pour le prototype indo-européen $*-m\eta$? F. Mawet se pose la question et y répond négativement: "... cette valeur prédicative des dérivés en $-m\eta$ semble particulière au grec. Nous n'en avons personnellement relevé aucun exemple ni en i.-ir. ni en latin et il n'en est, à notre connaissance, pas signalé dans les autres langues indo-européennes" (*loc. cit.*, p. 160). De fait, l'emploi prédicatif de mots latins en $-men$ n'est pas inconnu², mais n'a pas la fréquence caractéristique des constructions homériques. En revanche, les doublets en $-mentum$ remplissent couramment les rôles syntaxiques d'apposition et d'attribut du sujet ou du complément d'objet dès l'époque archaïque. Ainsi, comme son parent étymologique $\mu\nu\eta\mu\alpha$ chez Homère (F. Mawet, *loc. cit.*, p. 156), le neutre *monimentum* se construit prédicativement chez Plaute dans quatre de ses cinq attestations.

¹ La fonction prédicative des dérivés grecs en $-\mu\alpha$: *Die Sprache* 27, 1981, 141-166.

² Exemples: *documen* chez Lucrèce 6, 392 et *levamen* chez Virgile, *En.* 3, 709 en fonction d'apposition.

Le type s'en rencontre dans le *Curculio*, vers 441: *ibi nunc statuam volt dare auream / solidam faciundam ex auro Philippo, ...factis monumentum suis* "il veut s'y faire faire une statue d'or massif, en pur métal de philippe, ... pour commémorer ses exploits" (trad. Ernout). Le terme s'emploie de même en fonction appositionnelle dans le *Miles*, vers 704, et dans le *Rudens*, vers 935. Une simple variante de ce modèle syntaxique figure dans la construction de *Curculio* 140: *monumentum* y joue le rôle d'attribut du sujet et s'articule à son antécédent par le truchement d'une relative à verbe "être". Dans le corpus des noms plautiniens en $-mentum$, les représentants porteurs d'une valeur verbale connaissent généralement la fonction prédicative. Outre *monimentum* (*monumentum*), les textes procurent *integumentum* "ce qui sert à couvrir (*integō*), couverture, protection", attribut du sujet (*Bacch.* 601), aussi bien que de l'objet (*Trin.* 313). Dans le cas d'*impedimentum* "ce qui fait obstacle, empêchement", l'examen du dossier révèle un emploi important pour toute l'histoire du terme. De fait, Plaute n'en a qu'un seul exemple et bel et bien dans le contexte attendu de la prédication. Mais, en l'occurrence, le prédicat revêt la forme du *datif* auprès du verbe "être". Un père découvre en son fils un rival, *Cas.* 60-62: *Ille autem postquam filium sensit suum / eandem illam amare et esse impedimento sibi, / hinc adulescentem peregre ablegavit pater* "quand le père eut compris que son fils soupirait aussi pour elle et lui faisait obstacle, il relégua le jeune homme à l'étranger". Le type *impedimento esse* se rencontre également chez Térence (*Andr.* 707), et là encore cet emploi constitue la seule attestation du dérivé. Plus tard, les époques classique et postclassique font une grande fortune au syntagme.

Au vu des faits, l'expression de la prédication en latin pose un problème de définition syntaxique. Comment la coexistence du nominatif et du datif construits prédicativement avec *esse* se justifie-t-elle? L'explication du phénomène s'appuie sur la reconnaissance préalable de son extension. L'emploi d'un nom "abstrait" comme attribut du sujet au nominatif ou au datif ne se limite pas au type en $-mentum$. Des formations diverses entrent en ligne de compte, notamment les neutres en $-ium$. Les constructions concurrentes existent pour *exitium* "ruine, destruction", de

la famille d'*exeo, exire*.³ Ennius (cité par Cicéron, *De div.* 1, 42) a le terme à l'accusatif prédicat dans la proposition infinitive (type *esse exitium*). Dans une phrase à verbe "être", Virgile fait de *exitium* un attribut du sujet au nominatif (*Buc.* 3, 101). Plaute, en revanche, recourt au type *exitio esse*, *Bacch.* 947 et 953. Cf. Cicéron, *Mur.* 56. Des faits parallèles s'observent pour *indicium* "indice, indication", du groupe de *dîcère, dîcère*.⁴ Comparer Tite-Live 3, 6, 5 (*indicio erat*) et 4, 37, 9 (*indicium... fuit*). Le *Thesaurus* donne un bon nombre d'exemples de *indicio esse*, tout en affirmant: "*saepius eodem sensu <indici>um est*" (vol. VII/1, col. 1148 M. Lambertz). De fait, les matériaux rassemblés, en contradiction avec la remarque du rédacteur, font une plus large place au datif qu'au nominatif prédicat. Et, d'une manière générale, Kühner-Stegmann déclarent sans doute avec raison: "Nur selten findet sich bei *esse*, noch seltener bei anderen Verben statt des finalen Dativs der Nominativ wie im Griechischen" (*Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* II/1, 2e éd., Hannover 1912, p. 345). L'allusion au grec à propos du nominatif laisse entendre qu'en latin le datif est plus idiomatique. En donne confirmation l'emploi de *praesidium* "protection, appui" (cf. *praeses, -idis* et *praesideō*). Au type usuel *praesidio esse* (par exemple César, *Gall.* 1, 44, 5) s'oppose la construction inhabituelle *praesidium esse* (Velleius Paterculus 2, 110, 4). Dans la même sphère sémantique, la concurrence existe aussi entre *subsidio esse* (par exemple *B. Hisp.* 40, 6) et *subsidium esse* (Cicéron, *Att.* 5, 18, 1). Enfin, parmi les dérivés en *-ium*, une place revient à *sōlācium (sōlātium)* "consolation, réconfort", inséparable de *sōlor, sōlārī*. Comparer *fore...solatio* (César, *B. Civ.*, 1, 22) et *solacium fuit* (Tite-Live 6, 30, 9). Cette alternative syntaxique se retrouve dans l'emploi d'un groupe de déverbatifs en *-tio*. Ainsi, dans la famille étymologique de *solacium*, le nom d'action *consolatio* fonctionne comme prédicat au datif ou au nominatif dans les écrits de Cicéron

³ Bâti comme *com-it-ium*, d'un thème nominal *com-it- (comes, -itis)*, *exitium* atteste indirectement une base **ex-it-*, disparue. Sémantiquement, il a été attiré dans l'orbite du verbe. Voir M. Leumann, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, nouv. éd., 1977, § 275 A.

⁴ Formellement, *indicium* dérive du nom d'agent *index, -icis*, mais il a été rapproché du verbe dans la conscience linguistique. Voir M. Leumann, *Op. cit.*, § 275 B.

(respectivement *consolationi...esse*, *Ad Fam.* 5, 17, 5 et *est consolatio, Tusc.* 1, 111).

Malgré des témoignages irrécusables, la concurrence de ces constructions prédicatives fait rarement l'objet d'une réflexion dans les travaux sur la syntaxe latine⁵. La raison d'être des deux modes d'expression se dégage de l'application de critères proprement linguistiques. Il y a d'abord un indice dans les modalités d'expansion du prédicat au moyen d'un adjectif. Tandis que le type au nominatif admet un adjectif quelconque, le type au datif ne s'accommode que de termes sémantiquement homogènes: *magnus, maior, maximus; parvus, minor, minimus; tantus, quantus* et *nullus*. Ne sont donc admis que des "adjectifs de degré", comme se bornent à le constater Kühner-Stegmann (Doch sind so nur Adjektive des Grades zulässig: *Op. cit.*, p. 343). Cette restriction est significative, car les déterminants compatibles avec la construction au datif ont en commun un trait général et constant. En effet, ces adjectifs ne caractérisent pas le contenu du déterminé, mais portent en réalité sur le syntagme tout entier et énoncent une modification purement quantitative du procès. En d'autres termes, la notion verbale est présentée comme plus ou moins - le cas échéant pas du tout - pertinente dans l'instance du discours ou le moment du récit. Dans ces conditions, l'adjectif équivaut à un adverbe de quantité ou à la négation. Des formulations parallèles en font foi. L'expression *curae esse* "être un objet de soin", par exemple, possède pour ainsi dire une double forme de gradation: *magis / maiori curae esse*. L'emploi de l'adverbe s'observe chez Tite-Live (4, 21, 5). A propos des événements de 432 avant J.-C., l'historien signale des troubles politiques mineurs, puis opère une transition: *Ceterum magis vis morbi ingravescens curae erat terroresque ac prodigia, maxime quod crebris motibus terrae ruere in agris nuntiabantur tecta*" du reste, on se souciait

⁵ Le fait a toutefois été examiné et documenté par E. Löfstedt, *Syntactica* I, 2e éd., Lund 1942, chap. XII, 3: Dativ und prädikatives Nom. (pp. 194-199). Par rapport à l'emploi normal du datif, le recours au nominatif est considéré comme plus recherché (*gewählter*) et emphatique *ibid.*, pp. 194-195). A cette distinction d'ordre stylistique J. Haudry ajoute une explication linguistique: "l'opposition est syntaxique: le datif est en position de complément (avec valeur "finale"), le nominatif en position d'attribut" (Les emplois doubles du datif et la fonction du datif indo-européen: *BSL* 63, 1968, p. 147, n. 2).

davantage de l'aggravation de la maladie⁶, ainsi que de terribles catastrophes et de prodiges, avant tout du fait que, disait-on, les maisons s'effondreraient dans la campagne à cause de fréquents tremblements de terre". Une forme intensive de *curae esse* se présente, d'autre part, dans une lettre de Cicéron, mais la détermination du syntagme s'effectue cette fois par le comparatif de l'adjectif. Proconsul en Cilicie, Cicéron s'adresse à Q. Minucius Thermus, propréteur d'Asie, *Ad Fam.* 2, 18, 1: *mihique scito in dies maiori curae esse dignitatem tuam* "et sache que de jour en jour je me soucie davantage de ton rang". Comme ces textes en témoignent, l'adverbe et l'adjectif se trouvent en relation de substitution. C'est là le signe d'un statut particulier de l'adjectif, reconnaissable essentiellement à des propriétés sémantiques. Cependant, un terme de cette série adjectivale présente la contrepartie morphologique de ses caractéristiques fonctionnelles: il s'agit de *nullus*, pourvu d'une flexion mixte - nominale au nominatif, à l'accusatif et à l'ablatif, mais en principe pronominale au génitif et au datif. Ce mot, classé dans ce qu'on appelle les "adjectifs pronominaux", transpose la négation dans le syntagme prédicatif. La langue classique atteste à la fois *non detrimento esse* "ne pas être désavantageux" (César, *Gall.* 1, 44, 5) et *nullo adiumento esse* "ne pas aider" (*Rhet. Her.* 2, 16; Cicéron, *II Verr.* 5, 103). Cf. *nullo praesidio esse* "ne pas protéger" (Cicéron, *Pro Quinctio* 5) et *nullo usui esse* "ne pas être utile" (César, *B. Civ.* 2, 7, 1)⁷. Au vu de ces exemples, les choses se précisent. Comme les seuls adjectifs admissibles auprès du terme au datif jouent le rôle d'une détermination adverbiale, le type *adiumento esse* constitue une véritable locution verbale. Kühner-Stegmann le reconnaissent implicitement à travers une remarque ponctuelle: "Durch odio esse

⁶ Une épidémie de peste (*pestilentia*: *ibid.* 4, 21, 2).

⁷ Sur le datif sg. m. et n. *nullus*, à côté de la forme usuelle *nulli*, voir M. Leumann, *Op. cit.*, p. 480. La position des adjectifs pronominaux dans le continuum des déterminants du nom a été définie dans les contributions marquantes de H. Seiler, *Kategorien als fokale Instanzen von Kontinua: gezeigt am Beispiel der nominalen Determination*, in: *Grammatische Kategorien. Funktion und Geschichte*, hrsg. von B. Schlerath, Wiesbaden 1985, pp. 435-448 (en particulier, § 4: Pronominaladjektive, pp. 442-444) et U. Kölver - B. Kölver, *Referenz und Charakterisierung: zur Flexion altindischer Pronominaladjektive*, in: G. Brettschneider - Chr. Lehmann (Hrsg.), *Wege zur Universalienforschung. Festschrift für H. Seiler zum 60. Geburtstag*, Tübingen 1980, pp. 392-405.

wird das Passiv von *odisse* ausgedrückt" (*Op. cit.*, p. 343). Dans cette structure, le verbe "être" n'est jamais sous-entendu.

Tout autre est la nature de la construction prédicative au nominatif. D'une part, l'attribut du sujet admet un adjectif de plein exercice. Tite-Live en offre un exemple en 21, 19, 10: "pour les peuples espagnols, écrit-il, les ruines de Sagonte seront une leçon aussi triste que remarquable" (*sicut lugubre, ita insigne documentum*). Le verbe "être", d'autre part, remplit la fonction de copule et sa suppression ne produit pas un énoncé agrammatical. Soit la phrase nominale de Varron, *Res Rust.* 2, 1, 11: *nam omnis pecuniae pecus fundamentum* "car le bétail est le fondement de toute richesse". La construction prédicative du nom déverbatif *fundamentum* ne requiert pas la présence d'un verbe. Quant au génitif objectif *omnis pecuniae*, il s'oppose au datif du type syntaxique concurrent. En résumé, le modèle *documentum esse* se distingue du syntagme *documento esse* non seulement par le cas du constituant nominal, mais corollairement par trois traits spécifiques: a) le prédicat admet pour déterminants des adjectifs proprement dits, par opposition aux adjectifs de transposition (type *nullus*, en regard de *non*); b) l'effacement du verbe *esse* ne met pas en cause la grammaticalité de l'énoncé; c) le terme concerné par le procès se construit au génitif adnominal (régé par le prédicat), plutôt qu'au datif d'attribution. Ces caractères syntaxiques vont de pair avec une valeur sémantique différentielle. Tandis que le prédicat au datif assume l'expression de la notion verbale, le prédicat au nominatif se relie au sujet en tant que terme nominal en relation d'équivalence⁸. Enfin, ces structures syntaxiques s'opposent par leur rapport aux types de la dérivation latine. En effet, si le nom verbal attribut du sujet (respectivement de l'objet) ou apposition s'incarne dans toutes les formations d' "abstrait" (dérivés en *-mentum*, *-men*, *-tio*, *-tus*, noms racines, etc.), le nom verbal de la construction *esse* + datif se montre réfractaire au type en *-men*. C'est pourquoi la langue admet, par exemple, *levamento esse* "être un soulagement (pour qqn.)" et *levationi esse* "id.", mais exclut **levamini esse*. Le corpus atteste, de même, *documento esse*, non **documini esse*;

⁸ Voir J. Haudry, *loc. cit.*, p. 147 n. 2.

firmamento esse, non **firmamini esse*; *tegimento esse*, non **teginini esse*⁹. Cette restriction distributionnelle du nom en *-men* est remarquable et demande une explication. Comme on l'a vu, le datif prédicatif forme avec *esse* une véritable locution et concentre en lui la notion verbale. Dans ces conditions, l'exercice de cette fonction n'est compatible qu'avec des dérivés de valeur "abstraite". Or, dans sa monographie sur *-men* et *-mentum*, J. Perrot note expressément: "Les mots en *-mentum* se sont, dès la première période, montrés beaucoup plus aptes à désigner des notions abstraites que les mots en *-men*, et ont pu par là se rapprocher davantage de la formation en *-tio*"¹⁰. Il apparaît ainsi que la valeur du suffixe conditionne l'emploi syntaxique du dérivé. C'est, en définitive, la nature d'un tel fait linguistique qui invite à conjuguer syntaxe et formation des mots.

⁹ Une exception est constituée par *crimini esse* "être un sujet d'accusation" (Cicéron, Tite-Live, etc.).

¹⁰ *Les dérivés latins en -men et -mentum*, Paris 1961, p. 271.